

Soutenir les entreprises de l'Alberta pendant la relance

Le 11 mai 2020

Pour soutenir la réouverture des entreprises durant la première étape de la relance de l'Alberta, le gouvernement lance une nouvelle ressource qui aidera les entreprises à mieux assurer la sécurité de leur personnel et de leurs clients.

La nouvelle page Web alberta.ca/bizconnect (en anglais seulement) fournira aux propriétaires d'entreprises des renseignements sur les directives générales en matière de santé et sécurité sur les lieux de travail, de même que des directives spécifiques à certains secteurs. Ces renseignements, destinés aux entreprises qui sont en mesure d'ouvrir à la première étape de la relance, permettront à ces entreprises de s'assurer qu'elles procèdent en toute sécurité pendant la pandémie COVID-19.

« Au fur et à mesure des réouvertures, nous nous engageons à faire en sorte que les entreprises disposent des renseignements dont elles ont besoin pour bien fonctionner pendant la pandémie et remettre les gens au travail. Nous nous attendons à ce que les entreprises respectent ces mesures de sécurité pour que nous puissions continuer à relancer notre économie tout en protégeant la santé et la sécurité de tous les Albertains et de toutes les Albertaines. »

Tanya Fir, ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme

Le lancement du site alberta.ca/bizconnect s'inscrit dans l'engagement du gouvernement à soutenir les entreprises pendant leur réouverture et à réduire la lourdeur administrative. Le site inclura un formulaire qui permettra aux entrepreneurs de partager leurs idées sur la modernisation de la réglementation et la réduction de la lourdeur administrative, particulièrement en ce qui concerne la COVID-19.

« Nous savons que les entreprises albertaines font face à une toute nouvelle réalité en raison de la pandémie de COVID-19. Nous voulons que les propriétaires d'entreprises continuent à

Renseignements connexes (en anglais seulement)

[Alberta Biz Connect](#)

[Renseignement pour les
Albertains et les Albertaines :
COVID-19](#)

Demandes de renseignements des médias

Justin Brattinga
Attaché de presse
Ministère du Développement
économique, du Commerce et du
Tourisme

justin.brattinga@gov.ab.ca
780-203-0177

nous faire savoir comment nous pouvons contribuer à leur rendre la vie plus facile pour que nous puissions réduire les obstacles réglementaires qui freinent leur réussite et redonner du travail aux Albertaines et aux Albertains. »

Grant Hunter, ministre associé à la Réduction de la lourdeur administrative

« Tout au long de la pandémie de COVID-19, les restaurateurs ont fourni à leurs communautés des possibilités de repas sûres et fiables, et ils réaffirmeront cette priorité lorsqu'ils rouvriront les portes de leurs salles à manger à leurs clients. Restaurants Canada se réjouit de continuer à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement de l'Alberta afin d'aider les entreprises de restauration à se préparer à rouvrir leurs salles à manger et à reprendre leurs activités. Nous apprécions les conseils que le gouvernement a fournis aux restaurateurs afin de les aider à rouvrir les salles à manger de leurs restaurants dès le 14 mai. »

Mark von Schellwitz, vice-président de Restaurants Canada, Ouest du Canada

« Les entreprises qui prévoient de rouvrir veulent s'assurer qu'elles le font de façon sécuritaire en suivant les directives appropriées. Un site web unique de ressources fournira aux petites entreprises les renseignements dont elles ont besoin pour rouvrir et poursuivre leurs activités tout en protégeant la santé et la sécurité de leur personnel et de leurs clients. »

Annie Dormuth, directrice aux affaires provinciales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Alberta

Le lancement du site alberta.ca/bizconnect fait partie des mesures globales prises par l'Alberta en réponse à la COVID-19, mesures qui visent à mettre l'accent sur l'éloignement physique, le dépistage et les tests. Des soutiens financiers aident les familles et les entreprises de l'Alberta.

En bref

- Le site Web comprend des documents d'orientation pour les secteurs actuellement autorisés à poursuivre leurs activités en vertu d'ordonnances de santé publique :
 - Les prestataires de services aux personnes handicapées
 - Les marchés fermiers
 - Les exploitants de terrains de golf
 - Les services de santé non essentiels
 - Les lignes directrices d'équipement de protection individuel (EPI) du secteur de la santé
 - Les refuges pour sans-abri
 - Les campements industriels
 - Les campings privés/municipaux
- Il comprend également des documents de planification destinés à préparer les entreprises suivantes à la première étape de la relance :
 - Les camps de jour
 - Les centres de services de garde et les services de garde en milieu scolaire
 - Les salons de coiffure pour femmes et pour hommes



Communiqué de presse

- Les musées et les galeries d'art
- Les centres de loisirs de plein air
- Les lieux de culte
- Les restaurants
- Les boutiques de commerce de détail